

**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2023**



الومنيوم المغرب
aluminium du maroc

SOMMAIRE

I- RAPPORT ENVIRONEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE	1
A- PROFIL DE LA SOCIETE	1
B- FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	2
C- INSTANCES DIRIGEANTES	2
❖ Le conseil d'Administration.....	2
❖ Les comités spécialisés.....	2
❖ Le comité de direction	3
D- REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL.....	3
E- INFORMATIONS SOCIALES.....	4
HISTORIQUE ET PRINCIPAUX EVENEMENTS.....	4
F- PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT	6
G- SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE, CERTIFICATIONS ET LABELS	6
H- RESPONSABILITE SOCIETALE	8
I- BUREAUX ET AGENCES	9
J- RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	10
K- CONTEXTE ECONOMIQUE.....	11
L- FAITS MARQUANTS ET REALISATIONS.....	11
M- LISTE DES COMMUNIQUES PUBLIES	12
N- ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	12
O- Avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle	12
II- ACTIVITES ET RESULTATS DU PERIMETRE SOCIAL	20
A- CHIFFRE D'AFFAIRES	20
B- RESULTAT D'EXPLOITATION	21
C- RESULTAT FINANCIER	22
D- RESULTAT COURANT.....	22
E- RESULTAT NON COURANT.....	23
F- RESULTAT NET.....	23
G- FINANCEMENT	23
H- TRESORERIE.....	24
I- Délais de paiement des fournisseurs	24
J- OPERATIONS, INFORMATIONS POST CLOTURE	25
K- MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES	25
III- ETATS FINANCIERS DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 12 2023	26
A- BILAN CONSOLIDE.....	26
B- COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES CONSOLIDE	27

C- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	27
D- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ.....	28
IV- ACTIVITES ET RESULTATS DU PERMITRE CONSOLIDÉ.....	29
A- PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE ALUMINIUM DU MAROC	29
B- TITRES DE PARTICIPATION AU 31 12 2023	29
C- RESULTAT CONSOLIDÉ PAR FILIALE 2023	30
V- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	30
A- ACTIVITE DU GROUPE.....	30
1. Aluminium du Maroc	30
2. Belpromo	31
3. Mansart.....	31
4. Nafida Aluminium	31
5. Afric Industries	31
6. Industube.....	31
7. ALM Africa	31
B- SYNTHESE DES PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION DU GROUPE	32
1. Principes et méthodes de consolidation	32
2. Méthodes d'évaluation	33
C- Commentaire des comptes consolidés au 31/12/2023.....	35
1- PRINCIPAUX POSTES DU CPC CONSOLIDÉ.....	35
2- PRINCIPAUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ	36
VI- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SOCIAUX EXERCICE 2023	37
VII- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SOCIAUX 2023.....	42
VIII- RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE 2023.....	56

I- RAPPORT ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE

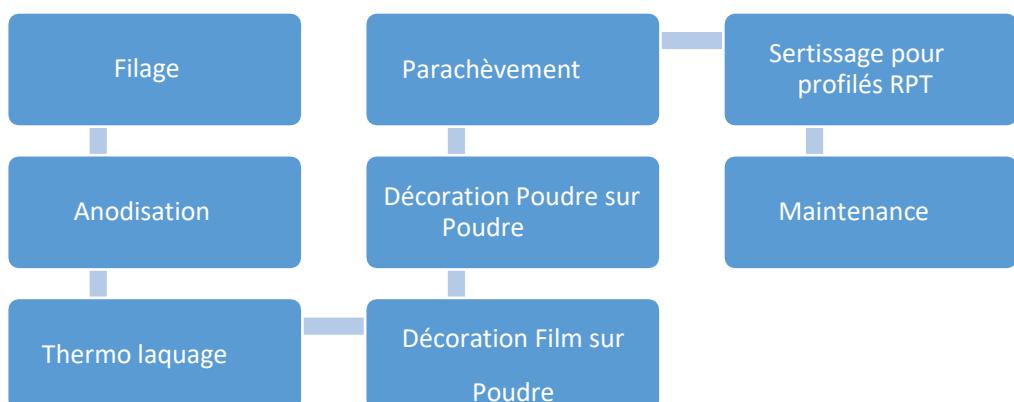
A- PROFIL DE LA SOCIETE

Aluminium du Maroc est le premier producteur marocain de profilés en alliages d'aluminium destinés au bâtiment et à l'industrie. La société a été créée en 1976 en partenariat avec le groupe Péchiney, successivement absorbé par Alcan puis Rio Tinto leader mondial de l'industrie aluminium.

Forté d'une équipe expérimentée, encadrée par des ingénieurs et des cadres de haut niveau, Aluminium du Maroc dispose d'un savoir-faire unique et reconnu au Maroc comme à l'international.

COMPÉTITIVITÉ, FLEXIBILITÉ, RÉACTIVITÉ

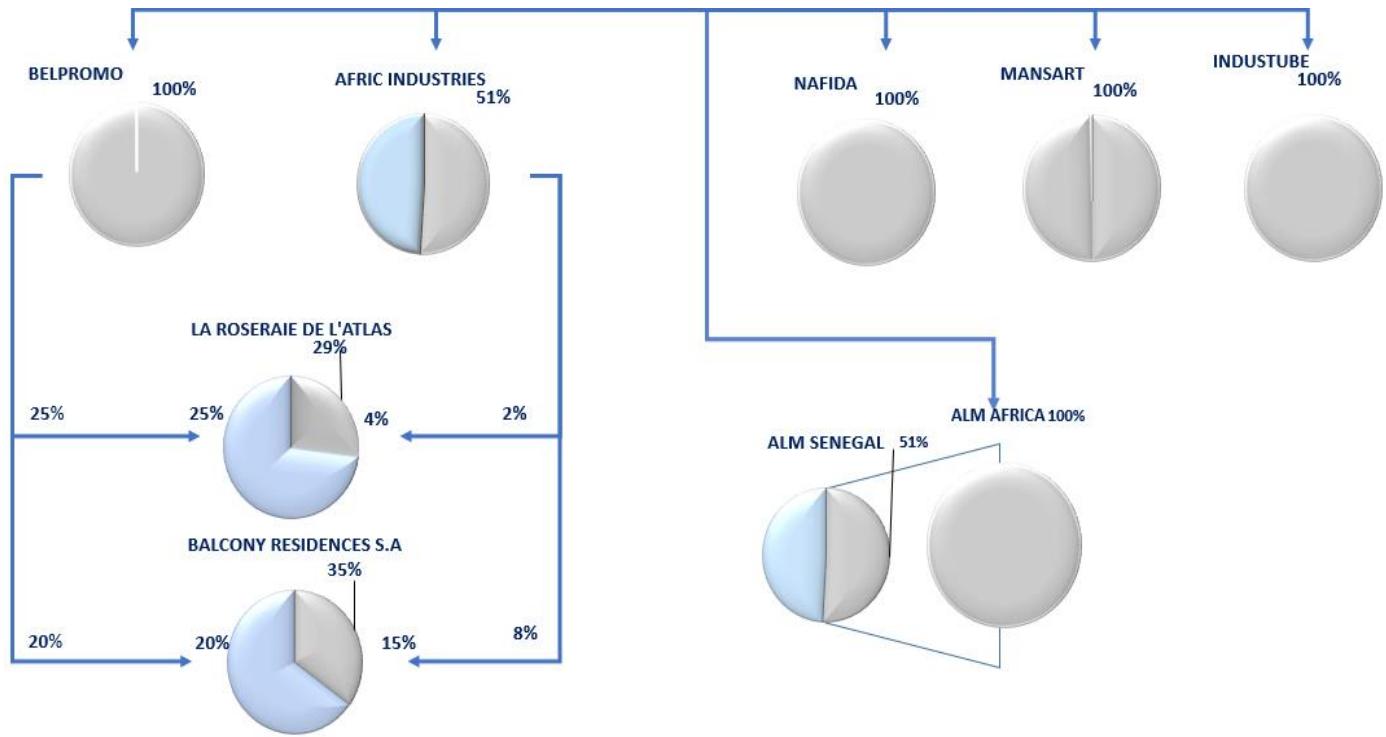
La modernisation continue de son outil de production, permet à la société de bénéficier d'équipements techniques de dernière génération et répond aux standards de qualité internationaux les plus exigeants.



L'intégration de l'activité industrielle et logistique sur un site unique à Tanger est un atout majeur. La mise en place d'un réseau d'agences de commercialisation des produits dans les principales villes du Royaume, et la proximité géographique avec les principaux marchés consommateurs à l'export, permettent à Aluminium du Maroc de garantir des coûts de production optimisés et des délais de fabrication et de livraison réellement maîtrisés. Les efforts constants pour améliorer la qualité des produits et services ont permis à Aluminium du Maroc de développer une collaboration étroite avec les principaux gammistes et menuisiers marocains, tout en fidélisant à l'export des clients leaders sur leur marché.

B- FILIALES ET PARTICIPATIONS

GROUPE ALUMINIUM DU MAROC



C- INSTANCES DIRIGEANTES

❖ Le conseil d'Administration

M. Mohamed EL ALAMI	Président
M. Abdelouahed EL ALAMI	Administrateur
Mme Malika EL ALAMI	Administratrice
M. Abdeslam EL ALAMI	Administrateur
M. Abdelaziz EL ALAMI	Administrateur
Mme Radia CHMANTI HOUARI	Administratrice
Mme Houda EL GUENNOUNI	Administratrice
M. Clemente GONZALEZ SOLER	Administrateur
Holding SARL, représentée par M. Abdeslam EL ALAMI	Administrateur
M. Hamza EL AYAOUBI	Administrateur
M. Karim HAJJI	Administrateur
M. Mhammed Fares EL AKEL	Administrateur
Mme Wafaa JOUNDY GUESSOUS	Administratrice

❖ Les comités spécialisés

Comité Audit et Gestion des Risques : Mme Radia CHMANTI HOUARI, Présidente

Comité Stratégie et Investissements : Mr Hamza EL AYAOUBI, président

Comité Nominations Rémunérations et Gouvernance : Mme Wafaa JOUNDY GUESSOUS, Présidente

❖ **Le comité de direction**

M. Abdeslam EL ALAMI	: Directeur Général
M. BENOIT VAILLANT	: Directeur Général Délégué
M. Adil HAJAJI	: Directeur Administratif et Financier
M. Abdelwahab EL HAMDI	: Directeur Développement Industriel
M. Said EL HILALI	: Directeur Technique
Mme Hajar NACIRI	: Directrice Commerciale Extrusion
M. Mohamed SAYAH	: Directeur Commercial Building Systems
M. Badr KHAMLICHI	: Directeur Systèmes d'Information et Qualité
Mme Amal RAJI	: Directeur Marketing et Développement

D- REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société Aluminium du Maroc est de 46 595 400.-DH divisé en 465 954 actions de 100.-MAD. Il est réparti au 31 12 2023 comme suit :

ACTIONNAIRE	PARTICIPATION
HOLDING S.A	37,8%
SOPINORD	18,9%
COFINORD	4,5%
HOLDING DE PARTICIPATION ET D'INVESTISSEMENT DU NORD	3,4%
MOHAMED EL ALAMI	1,4%
ABDESSLAM EL ALAMI	0,0%
FETTOUMA SEBTI	0,5%
HAMZA EL AYOUBI EL IDRISI	4,9%
ALUCOIL SAU	3,8%
DIVERS ACTIONNAIRES	24,7%
TOTAL	100,0%
NOMBRE TOTAL D'ACTION	465 954

E- INFORMATIONS SOCIALES

Pyramide des âges du personnel ALM -Exercice 2023 -			
Tranches d'âges	Hommes	Femmes	Total
18 - 25	16	1	17
25 - 30	55	10	65
30 - 35	81	13	94
35 - 40	81	14	95
40 - 45	60	11	71
45 - 50	77	10	87
50 - 55	55	5	60
55 - 58	17	4	21
58	4	1	5
59	8	0	8
60 et plus	0	0	0
	454	69	523

HISTORIQUE ET PRINCIPAUX EVENEMENTS

- 1976** : Constitution de la société au capital de 0,1 MDH par Feu Abdelaziz EL ALAMI
- 1977** : Démarrage de la construction de l'usine à la zone industrielle Mghogha, Tanger
- 1979** : Augmentation de capital à 10,50 MDH
- 1979** : Inauguration de l'usine et démarrage de l'activité
- 1980** : Augmentation du capital à 13,80 MDH
- 1982** : Installation de la ligne de coloration électrolytique
- 1985** : Démarrage des exports de produits finis vers l'Europe
- 1986** : installation de la première ligne de thermolaquage
- 1987** : Décès de Feu M. Abdelaziz El Alami, fondateur d'Aluminium du Maroc
- 1987** : Nomination de M. Abdelouahed El Alami, en qualité de Président du Conseil
- 1988** : Prise de participations dans la société STRUCTAL
- 1988** : Participation à la première édition du Salon International du Bâtiment de Casablanca
- 1992** : Augmentation du capital à 41,40 MDH
- 1993** : Prise de participations dans la société AFRIC INDUSTRIE
- 1993** : Prise de participations dans la société MANSART
- 1994** : Prise de participations dans la société BELPROMO
- 1994** : Obtention du label Qualicoat
- 1995** : Obtention du label Qualanod

1998 : Augmentation de capital à 46,6 MDH

1998 : Introduction à la bourse de Casablanca 2000 : Certification ISO 9002 version 1994

2000 : Obtention du label Qualimarine

2002 : Certification ISO 9001 version 2000

2002 : Mise à niveau de la première ligne d'Extrusion

2003 : Ouverture de l'agence Casablanca

2003 : Extension de l'usine (6 000m²) et installation de la seconde ligne de thermolaquage

2003 : Certification ISO 14001 ; Certification OHSAS 18001

2003 : Lancement de la gamme de menuiserie Nafida Aluminium

2003 : Lancement des travaux d'extension de 'usine

2004 : Ouverture de l'agence commerciale de Tanger

2004 : Prise de participations dans NAFIDA ALUMINIUM

2004 : Ouverture de l'agence commerciale de Marrakech

2005 : Prise de participations dans GEA HOLDING

2005 : Extension du site de production (14 000m²)

2005 : Démarrage de l'exploitation de la 2^{ème} ligne d'extrusion

2005 : Installation de la ligne verticale de thermolaquage

2006 : Obtention du Label Qualideco

2007 : Lancement du premier plan stratégique de la société sur la période 2007 – 2011

2009 : Mise en place d'un Datacenter et déploiement d'un nouvel ERP intégré

2010 : Prise de participations dans la société ALUCOIL Maroc

2011 : Utilisation de la conversion sans chrome pour la préparation de surface

2012 : Prise de participation dans le projet d'hôtel The Oberoi Marrakech à 15%

2012 : Ouverture de l'agence commerciale d'Agadir

2012 : Prise de participations dans la société INDUSTUBE

2013 : Ouverture de l'agence commerciale d'Oujda

2013 : Lancement du recyclage de l'eau utilisé pour anodisation et traitement de surface

2013 : Participation au projet MEDTEST pour l'efficacité énergétique

2014 : Création de la société ALM AFRICA

2014 : Augmentation des participations dans le projet d'hôtel The Oberoi Marrakech à 25%

2015 : Lancement du projet VETIVER pour le recyclage des eaux usées

2015 : Mise en place de la nouvelle plateforme logistique à Tanger

2015 : Création de la société ALM Sénégal

2016 : Plantation de 100 arbres dans le Jardin de Aluminium du Maroc

2019 : Participation au projet Tdart-Solar Decathlon Africa 2019

2019 : Lancement de la troisième ligne d'extrusion au sein de la société Industube

2020 : Nomination de M. Mohamed EL ALAMI, en qualité de Président Directeur Général

2020 : Mise en place de l'atelier de menuiserie Générale

2021 : Augmentation de la participation dans la filiale Belpromo (détenue à 100%) de 100 MMAD, en la portant à 122 MDH.

2021 : Maintien des 3 certifications Qualité Environnement Sécurité Iso 9001v 2015, ISO 14001v 2015 et ISO 45001 v 2018 à l'issue d'un audit de surveillance réalisé par SOCOTEC.

2022 : Nomination de M. Mohamed EL ALAMI, en qualité de Président du conseil

2022 : Nomination de M. Abdeslam EL ALAMI, en qualité de Directeur Général

2022 : Maintien des 3 certifications Qualité Environnement Sécurité Iso 9001v 2015, ISO 14001v 2015 et ISO 45001 v 2018 à l'issue d'un audit de surveillance réalisé par SOCOTEC.

2022 : Cession des titres de participation de la filiale ALM Côte d'Ivoire.

2023 : Ouverture de l'agence de Lissasfa (Casablanca)

F- PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Aluminium du Maroc a mobilisé ses équipes, courant 2023, autour de l'élaboration de son plan Stratégique 2024-2034, visant à impulser une nouvelle dynamique de croissance, dans un environnement en forte mutation. Ce plan, s'appuyant sur un modèle économique durable, a été construit avec trois ambitions :

- La consolidation du leadership d'Aluminium du Maroc sur le marché national en déployant ses capacités et son expertise au service de l'accompagnement de ses clients, avec une contribution active aux grands chantiers nationaux ;
- L'accélération du développement à l'export d'Aluminium du Maroc, à travers notamment l'ouverture sur de nouveaux marchés en Europe, en tirant profit des acquis en matière de normes et de conformité ;
- La transformation de ses activités dans le sens de l'amélioration de l'efficience opérationnelle au bénéfice de la clientèle, tout en érigeant le schéma directeur de décarbonation en priorité et en se positionnant en tant qu'acteur actif d'une construction écoresponsable et durable.

G- SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE, CERTIFICATIONS ET LABELS

En 2003, Aluminium du Maroc devient la première entreprise marocaine certifiée Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) par le cabinet AFAQ AFNOR, conformément aux exigences des normes internationales ISO 9001, OHSAS 18001 et ISO 14001.

En 2022, le système de management de qualité d'Aluminium Du Maroc a été audité par le cabinet SOCOTEC. A l'issue de cet audit de surveillance, la démarche qualité a été approuvée, et la société conserve ainsi ses certifications ISO 9001 v 2015, ISO 14001 v 2018 et ISO 45001 v 2018 par le cabinet :



Cette certification est la reconnaissance d'une démarche de progrès et d'excellence qui a abouti à la mise en place d'un système de management intégré.

Le respect de l'environnement représente un axe très important de la politique d'Aluminium du Maroc. Les objectifs opérationnels de cet axe sont déclinés comme suit :

- Maîtriser la gestion des déchets et les valoriser
- Maîtriser les rejets atmosphériques
- Maîtriser et recycler nos rejets liquides du traitement de surface
- Réduire la consommation des énergies gaz et électrique
- Préservation des ressources naturelles par la réduction de la consommation de l'eau.

En outre, Aluminium du Maroc est le premier extrudeur marocain à détenir les cinq prestigieux labels européens de qualité pour le traitement de surface, délivrés par l'Association pour le Développement de l'aluminium Anodisé ou Laqué (ADAL) et QUALICOAT.



LE LABEL QUALICOAT QUALIDEKO
Certificat n°MA-0001
Délivré le 30/11/2006.

LE LABEL QUALICOAT SEASIDE
Certificat n°1100
Délivré le 11/11/1994

LE LABEL QUALIMARINE
Certificat n° QM-21
Délivré le 03/10/2000.

LE LABEL QUALILAQUAGE
Certificat n° QL-022
Délivré le 01/01/2019.

LE LABEL QUALANOD
Certificat n°1900
Délivré le 02/05/1995.

Aluminium du Maroc dispose également d'une catégorie de profilés à rupture de pont thermique visés selon le certificat QB49 n°025-529 et certificat QB49 n°025-530, délivré par le CSTB.

PROFILÉS ALUMINIUM RPT



Enfin Aluminium du Maroc, est le seul extrudeur marocain disposant du label ALU+C-, relatif au respect des normes de bas Carbone au niveau du processus de filage et permettant d'accéder au marché français.

H- RESPONSABILITE SOCIETALE

Aluminium du Maroc a mis en place une politique d'ouverture vers l'extérieur, et ce par l'identification de l'ensemble des parties prenantes internes et externes et par la recherche de leur satisfaction dans le cadre de la stratégie adoptée :

Soutien aux établissements d'éducation et de formation

Aluminium du Maroc a mis en place des conventions de partenariat avec l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger (ENSAT) et la Faculté des Sciences et Techniques de Tanger (FSTT) permettant d'aider les étudiants et d'instaurer une stratégie gagnant-gagnant.

Soutien aux associations pour le développement durable

Aluminium du Maroc apporte son soutien financier à plusieurs associations pour le développement durable. En 2013 une convention cadre a été signée avec l'Association Association Marocaine de Développement Durable (AMED) permettant un échange systématique et durable des compétences et la réalisation des actions environnementales. D'autres associations ont aussi bénéficié de ce soutien, il s'agit notamment de : ADEPE, DARNA, ROTARY Club, ALCS, Association UCPE, ATRAC, Association Sportive RSTB, Association SSILATE, Association CAPE, Association solidarité Maroc-Palestine, Association NASSAIM AL ANDALOUS, Association des Architectes de Tanger, CLUSTER SOLAIRE etc.

Ouverture aux professionnels, étudiants et grand public

Aluminium du Maroc participe à plusieurs salons, manifestations et événements animés par les professionnels les étudiants et autres intervenants :

- Journées de Développement Durables (JDD) : participation depuis 2013 aux journées de développement durables, organisées par l'ENSAT et l'AMED.
- Pollutec : participation dans deux éditions 2014 et 2015 du salon international Pollutec à travers un stand exposant la démarche environnementale d'Aluminium du Maroc en plus de l'animation de tables rondes.
- Projet Tdart-Solar Decathlon Africa 2019 : soutien à l'équipe de la FST Tanger au concours de la meilleure maison écologique 2019. Dans le cadre de la compétition Solar Decathlon signé pendant la Cop 22 en 2016.

Préservation de l'environnement naturel

Le mois de décembre 2016 était marqué par la plantation de 100 arbres dans le jardin d'Aluminium du Maroc. Cette action traduit la volonté d'Aluminium du Maroc de contribuer au projet de plantation d'un million d'arbres à l'échelle nationale. Il s'agit d'une action labellisée COP 22.

En 2019 Aluminium du Maroc a signé un partenariat pour le recyclage du matériel informatique obsolète avec l'association Green Ship Al jisr. En partenariat avec le ministère de l'Education

nationale et de la Formation professionnelle, la Fondation suisse Drosos et Managem, ce projet combine la collecte des vieux ordinateurs et téléphones portables avec la formation de jeunes en maintenance des ordinateurs et démantèlement des déchets électroniques.

En 2023, la société a engagé un schéma directeur de décarbonation pour limiter ses émissions de GES, principalement le dioxyde de carbone produit par ses activités et intégré dans ses approvisionnements.

Aluminium du Maroc a réalisé son bilan carbone et a obtenu la démarche ALU+C-, audité par la société Socotec Environnement, garantissant les faibles empreintes carbone en billette aluminium et procédé d'extrusion, exigées sur le marché français.

La société a validé et engagé les travaux d'installation d'une centrale photovoltaïque pour couvrir 30% de ses besoins, avec une mise sous tension prévue au mois de juin 2024. La société souhaite aller plus loin en visant le zéro carbone sur l'énergie électrique à l'horizon 2025.

Dans le souci toujours persistant de proposer des solutions performantes de menuiserie aluminium, durables et responsables d'un point de vue environnemental, Aluminium du Maroc est un membre actif du groupement Green Building. Celui fédère divers acteurs de la construction au Maroc, unissant leurs efforts pour promouvoir des matériaux et solutions garantissant une performance thermique exigeante pour des bâtiments éco responsables et un confort de vie accru.

I- BUREAUX ET AGENCES

Siège social et usine

Zone industrielle, Route de Tétouan, BP 324, 90000 Tanger, Maroc
Tél. : +212 539 32 99 50 – Fax : +212 539 35 17 24
Email : admcontact@aluminiumdumaroc.com

ALM Sénégal

34, Avenue Lamin Gueye, Dakar, Sénégal
Tél. : +221 33 823 12 15 – Fax : +221 33 823 12 15
Email : t.diallo@alm-senegal.com

Direction commerciale

6, avenue Mohammed Jamal Eddora, Aïn Sbaâ, 20250 Casablanca, Maroc Tél. : +212 522 67 30 80 – Fax : +212 522 66 64 24
Email : commercial@aluminiumdumaroc.com

Showroom Casablanca

15, rue Ali Abderrazak, Maârif, Casablanca, Maroc
Tél. : +212 522 94 87 28/33 – Fax : +212 522 94 87 39
Email : showroom@aluminiumdumaroc.com

Agence commerciale Agadir

72, quartier industriel Tassila III, 80650 Tikiouine, Agadir, Maroc
Tél : +212 528 33 69 05 - Fax : +212 528 83 89 76
Email : f.elmellouli@aluminiumdumaroc.com

Agence Commerciale Oujda

8, rue Ibn Achir, 60000 Oujda, Maroc
Tél : +212 5 36 70 64 53 - Fax : +212 5 36 70 64 52
Email : m.taharast@aluminiumdumaroc.com

Agence commerciale Branes

6, avenue des marguerites, quartier Barnes II, 90000 Tanger, Maroc
Tél. : +212 5 39 31 19 40 - Fax : +212 5 39 31 29 87
Email : c.bokhari@aluminiumdumaroc.com

Agence commerciale Sidi Ghanem

Lot 313, Quartier industrielle Sidi Ghanem, Marrakech, Maroc
Tél. : +212 524 33 65 54 - Fax : +212 5 24 33 67 35
Email : admcontact@aluminiumdumaroc.com

Agence commerciale Nafida

km 7,5, Ex route de Rabat, Ain Sebaä, Casablanca, Maroc
Tél: +212 (0) 5 22 34 00 31 / 22 35 54 59 - Fax: +212 (0) 5 22 35 35 15
Email : admcontact@aluminiumdumaroc.com

Plateforme logistique

Lot N°77, Allée N° 2, zone Industrielle, Route de Tétouan, 90000 Tanger, Maroc
Tél. : +212 (0) 5 24 33 65 54/98 - Fax: +212 (0) 5 24 33 67 35
Email : admcontact@aluminiumdumaroc.com

Agence Lissasfa

Aluminium du Maroc S.A. – Direction Building Systems
Km 13 Route D'El Jadida – Lissasfa –Casablanca – Maroc
Fixe : +212(0) 5 22 65 59 34
Email : admcontact@aluminiumdumaroc.com

J- RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, et soumettre à votre approbation, les états de synthèse et les comptes arrêtés à cette date. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

K- CONTEXTE ECONOMIQUE

Le marché de l'aluminium au Maroc a connu de profondes modifications dans les dix dernières années. D'abord principalement concentré sur l'architecture, les secteurs et débouchés industriels concentrent aujourd'hui environ 50% de la demande d'Aluminium sur les métiers du transport et du conditionnement.

Nous estimons que la demande de profilés aluminium au Maroc reste orientée à 80% sur le segment du bâtiment, les segments industriels font aussi appel à des billettes et lingots en alliages spéciaux.

D'après les derniers chiffres publiés par l'Association Professionnelle des Cimentiers (APC), Les livraisons de ciment à fin décembre 2023 se sont établies à 12,5 millions de tonnes, soit une légère augmentation par rapport à 2022 qui a enregistrée 12,4 millions de tonnes.

Il s'agit donc d'une stagnation générale que continue à connaître le secteur du BTP au Maroc en 2023.

La concurrence sur le marché du profilé aluminium destiné au bâtiment reste très forte avec sept extrudeurs locaux ainsi que plusieurs gammistes internationaux qui se positionnent sur le marché marocain. La capacité installée excède donc la demande de profilés aluminium au Maroc. Les importations enregistrent 20% des ventes selon les statistiques de l'Office des Changes.

A noter, la constitution de l'Association marocaine des extrudeurs d'aluminium (AMEXA) dans le but d'établir des normes pour le secteur, hausser le niveau de qualité, et travailler sur la défense commerciale. Monsieur Abdeslam EL ALAMI, Directeur Général d'Aluminium du Maroc, est le premier Président de cette association professionnelle attachée à la FIMME.

Le marché de l'export du profilé aluminium destiné au bâtiment, notamment en Europe, reste très prometteur vue la proximité géographique et les accords commerciaux en place. Cependant, la forte inflation des coûts de la construction, l'élévation des taux d'intérêt et les tensions logistiques ont généré des baisses sensibles des secteurs de la construction de logement neufs mais aussi de la rénovation en Europe, impactant les activités commerciales des clients de la société.

L- FAITS MARQUANTS ET REALISATIONS

L'exercice 2023 a été caractérisé pour Aluminium du Maroc par une conjoncture économique difficile et incertaine, marquée par les crises et les tensions géopolitiques, économiques et environnementales. Plusieurs actions ont été ainsi mises en œuvre, notamment une politique de proximité de la clientèle, l'ouverture d'une nouvelle agence commerciale à Casablanca, le démarrage d'un plan de mise à niveau « Excellence Opérationnelle », le renouvellement des certifications ISO 9001-2015 ; 14001-2018 et 45001 :2018 et du certificat Alu+C- et le lancement du projet de la ferme solaire pour une mise en service en juin 2024.

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

- **Le chiffre d'affaires hors taxes** de l'exercice 2023 est arrêté à 1 088.7 MDH, contre 1 234.1 MDH en 2022, soit une baisse de 12%. Cette variation s'explique par le repli de la demande des principaux marchés à l'export et la baisse des prix de vente associée à la baisse des cours de l'aluminium.
- **Le résultat d'exploitation** s'établit à 80.0 MDH en 2023, contre 92.9 MDH en 2022, s'inscrivant en retrait de 14%, impacté par la baisse des ventes à l'export.
- **Le résultat financier** a atteint -18 MDH en 2023 contre -57.7 MDH en 2022, grâce à l'adoption des nouvelles procédures de maîtrise du risque de changes.
- **Le résultat net** ressort à 46.2MDH, en hausse de 184% par rapport à l'exercice précédent, renouant avec une évolution positive.

M- LISTE DES COMMUNIQUES PUBLIES

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES - 2023 -	
28/02/2023	Indicateurs trimestriels T4-2022
20/03/2023	Aluminium du Maroc – Résultats Annuels 2022
28/04/2023	Comptes sociaux et Comptes consolidés au 31 12 2022
28/04/2023	Rapport financier annuel 2022
18/05/2023	Formulaire de vote par procuration - AGOA - 22/06/23
18/05/2023	Formulaire de vote par correspondance - AGOA - 22/06/23
18/05/2023	Avis de convocation AGOA - Projets de résolutions
22/05/2023	Avis rectificatif AGOA - 22/06/23
30/05/2023	Indicateurs Trimestriels T1-2023
26/06/2023	Communiqué de Presse Post AGO - 22/06/2023
27/06/2023	Communiqué Rectificatif de Presse Post AGO - 22/06/2023
17/07/2023	Résultat votes AGOA du 22/06/2023
17/08/2023	Indicateurs Trimestriels T2-2023
27/09/2023	Rapport financier au 30 Juin 2023
27/09/2023	Communiqué de presse S1-2023
24/11/2023	Indicateurs Trimestriels T3-2023

N- ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	A.T AUDITEURS CONSULTANTS						BDO Audit, Tax & Advisory			ERNST & YOUNG					
	MONTANT/ ANNEE			% ANNEE			MONTANT/ ANNEE		% ANNEE	MONTANT/ ANNEE			% ANNEE		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2023	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	226 399,80	230 000,00	270 000,04	47%	44%	44%	257 500,04	53%	0,00	295 349,00	348 241,50	0%	56%	56%	
Total	226 399,80	230 000,00	270 000,04	47%	44%	44%	257 500,04	53%	0,00	295 349,00	348 241,50	0%	56%	56%	

O- Avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ALUMINIUM DU MAROC, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 20 juin 2024.

Projet des Principales résolutions :

Pour l'affectation des résultats de 2023, nous vous proposons de distribuer un dividende de 41 935 860.- DH, soit 90 dirhams par action, et de l'inscrire comme suit :

Report à nouveau au 31/12/2023 = 237 728 281.77 dhs

Bénéfice de l'exercice 2023 = 46 156 990.63 dhs

Distribution en 2024 de dividendes 2023 (90 dhs/action) = 41 935 860.- dhs

Report à nouveau après distribution des dividendes = 241 949 412.4 dhs

ETATS FINANCIERS DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF IMMOS	BILAN - ACTIF	EX - 2023			EX - 2022
		BRUT	ATS	NET	
		1 700 000,00	-	340 000,00	680 000,00
	IMMobilisations en non Valeurs (A)				
	* Frais préliminaires				
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 700 000,00	-	340 000,00	680 000,00
	* Primes de remboursement des obligations				
	IMMobilisations incorporelles (B)				
	* Immobilisation en recherche et dévelop.				
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 998 828,00	-	1 998 828,00	
	* Fonds commercial	290 000,00		290 000,00	290 000,00
	* Autres immobilisations incorporelles	28 744 090,34	-	21 407 076,64	7 337 013,70
	IMMobilisations corporelles (C)				
	* Terrains	498 027 074,31	-	429 535 574,08	68 491 500,23
	* Constructions	2 620 502,00		2 620 502,00	2 620 502,00
	* Installations techniques, matériel et outillage	111 277 197,75	-	89 856 362,03	21 420 835,72
	* Matériel transport	345 107 711,64	-	307 871 958,17	37 235 753,47
	* Mobilier, Mat de bureau et aménag. Divers	9 121 973,14	-	7 645 959,87	1 476 013,27
	* Autres immobilisations corporelles	27 684 832,88	-	24 161 294,01	3 523 538,87
	* Immobilisations corporelles en cours				2 430 089,56
	IMMobilisations financières (D)				
	* Prêts immobilisés	277 478 115,44	-	18 177 355,13	259 300 760,31
	* Autres créances financières	50 188 414,28		50 188 414,28	51 188 414,28
	* Titres de participation	227 289 701,16	-	18 177 355,13	209 112 346,03
	* Autres titres immobilisés				
	ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (E)				
	* Diminution des créances immobilisées				
	* Augmentation des dettes financières				
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	808 238 108,09	-	472 478 833,85	335 759 274,24
					344 773 682,64
	STOCKS (F)				
	* Marchandises	241 975 721,17	-	3 952 774,44	238 022 946,73
	* Marchandises en cours de route	38 335 857,07	-	3 262 505,99	35 073 351,08
	* Matières et fournitures, consommables	127 437 748,54	-	690 268,45	126 747 480,09
	* Matieres et fourniture en cours de route				219 112 255,69
	* Produits finis	76 202 115,56		76 202 115,56	84 112 051,56
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)				
	* Fournis, débiteurs, avances et acomptes	591 456 123,95	-	70 835 829,07	520 620 294,88
	* Clients et comptes rattachés	1 918 868,46		1 918 868,46	1 534 912,70
	* Personnel	473 129 500,90	-	70 835 829,07	402 293 671,83
	* Etat	305 912,12		305 912,12	413 853,68
	* Intérêts courus non échus	65 243 760,08		65 243 760,08	96 554 280,40
	* Autres débiteurs	50 858 082,39		50 858 082,39	53 738 566,12
	* Comptes de régularisation-Actif	-			
	TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)				
	ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (éléments circulants)	144 000,00		144 000,00	144 000,00
		1 019 335,00		1 019 335,00	1 354 322,12
	TOTAL II (F+G+H+I)	834 595 180,12	-	74 788 603,51	759 806 576,61
					926 292 063,53
	TRESORERIE-ACTIF				
	* Chèques et valeurs à encaisser	8 306 182,26		8 306 182,26	12 222 414,79
	* Banques, TG et CCP	7 487 428,33		7 487 428,33	5 839 389,51
	* Caisse, Régie d'avances et accréditifs	812 818,01		812 818,01	6 358 089,24
		5 935,92		5 935,92	24 936,04
	TOTAL III	8 306 182,26		8 306 182,26	12 222 414,79
	TOTAL GENERAL I+II+III	1 651 139 470,47	-	547 267 437,36	1 103 872 033,11
					1 283 288 160,96

BILAN - PASSIF		EX-2023	EX-2022
CAPITAUX PROPRES			
* Capital social		46 595 400,00	46 595 400,00
* Prime d'émission, de fusion, d'apport		31 691 940,00	31 691 940,00
* Ecarts de réévaluation		-	-
* Réserve légale		4 659 540,00	4 659 540,00
* Réserve d'investissement		1 493 000,00	1 493 000,00
* Autres réserves		30 600 000,00	30 600 000,00
* Report à nouveau (2)		237 728 281,77	254 100 446,50
* Résultat nets en instance d'affectation (2)		-	-
* Résultat net de l'exercice (2)		46 156 990,63	16 244 615,27
Total des capitaux propres (A)		398 925 152,40	385 384 941,77
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	(B)	339 137,24	455 412,80
* Subvention d'investissement		339 137,24	455 412,80
DETTES DE FINANCEMENT	(C)	179 862 634,48	57 296 186,16
* Autres dettes de financement		179 862 634,48	57 296 186,16
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	(D)		
* Provisions pour risques			
* Provisions pour charges			
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF	(E)		
* Augmentation des créances immobilisées			
* Diminution des dettes de financement			
Total I(A+B+C+D+E)		579 126 924,12	443 136 540,73
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	(F)	219 232 769,00	256 700 847,22
* Fournisseurs et comptes rattachés		110 191 841,34	157 019 394,61
* Clients créateurs, avances et acomptes		25 378 876,38	19 892 876,45
* Personnel		12 010 979,55	8 014 823,58
* Organisme sociaux		5 729 948,21	5 477 206,11
* Etat		62 731 227,68	61 278 962,64
* Comptes d'associés		-	-
* Autres créanciers		2 341 790,70	2 116 500,03
* Comptes de régularisation passif		848 105,14	2 901 083,80
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(G)	3 019 335,00	3 354 322,12
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Elements circulants) (H)		1 291 832,00	2 890 538,44
Total II (F+G+H)		223 543 936,00	262 945 707,78
TRESORERIE-PASSIF		301 201 172,99	577 205 912,45
* Crédits d'escompte		-	
* Crédits de trésorerie		109 487 756,94	474 117 583,21
* Banques		191 713 416,05	103 088 329,24
Total III		301 201 172,99	577 205 912,45
TOTAL GENERAL I+II+III		1 103 872 033,11	1 283 288 160,96

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+). déficitaire (-)

FINANCEMENT PERMANENT

PASSIF CIRCULANT

TRESORERIE

COMpte DE PRODUITS ET CHARGES

	NATURE	PROPRE A L'EX 1	OPÉRATIONS EX -N-1 2	TOTAUX DE L'EX N 3=2+1	TOTAUX N-1
I PRODUITS D'EXPLOITATION					
	* Ventes de marchandises (en l'état)	67 722 287,70		67 722 287,70	96 032 267,94
	* Ventes de biens et services produits	1 020 938 733,89		1 020 938 733,89	1 138 103 450,41
	chiffre d'affaires	1 088 661 021,59		1 088 661 021,59	1 234 135 718,35
	* Variation de stocks de produits (1)	-7 909 936,00	-	7 909 936,00	8 993 471,81
	* Immo produites par l'E/ses-pr elle même				
	* Subventions d'exploitation				
	* Autres produits d'exploitation	245 135,92		245 135,92	60 000,00
	* Reprises d'exploitation: transfert de chges		2 764 455,66	2 764 455,66	15 447 941,57
	Total I	1 080 996 221,51	2 764 455,66	1 083 760 677,17	1 258 637 131,73
II CHARGES D'EXPLOITATION					
	* Achats revendus(2) de marchandises	58 146 740,73		58 146 740,73	77 351 682,54
	* Achats consommés(2) de métal	563 159 496,86		563 159 496,86	645 941 918,56
	* Achats cons.(2) de mat et fournitures	179 113 650,85		179 113 650,85	244 356 179,49
	* Autres charges externes	68 611 036,60		68 611 036,60	62 808 644,52
	* Impôts et taxes	1 223 184,61		1 223 184,61	1 203 734,53
	* Charges de personnel	103 574 997,68		103 574 997,68	99 732 692,24
	* Autres charges d'exploitation	2 034 581,37		2 034 581,37	1 600 476,26
	* Dotations d'exploitation	27 897 751,05		27 897 751,05	32 787 367,02
	Total II	1 003 761 439,75		1 003 761 439,75	1 165 782 695,16
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					
				79 999 237,42	92 854 436,57
IV PRODUITS FINANCIERS					
	* Produits des titres de partic. et autres	2 973 300,00		2 973 300,00	3 270 630,00
	* Gains de change	3 533 882,70		3 533 882,70	9 986 222,78
	* Intérêts et autres produits financiers	3 186 974,00		3 186 974,00	4 145 610,52
	* Reprises financier : transfert charges		1 354 322,12	1 354 322,12	2 351 687,14
	Total IV	9 694 156,70		11 048 478,82	19 754 150,44
V CHARGES FINANCIERES					
	* Charges d'intérêts	25 310 691,86		25 310 691,86	22 171 775,15
	* Pertes de change	2 672 827,42		2 672 827,42	53 949 914,64
	* Autres charges financières				
	* Dotations financières	1 019 335,00		1 019 335,00	1 354 322,12
	Total V	29 002 854,28		29 002 854,28	77 476 011,91
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)					
				- 17 954 375,46	- 57 721 861,47
VII RESULTAT COURANT (III+VI)					
				62 044 861,96	35 132 575,10
VIII PRODUITS NON COURANTS					
	* Produits des cessions d'immo.	72 500,00		72 500,00	80 000,00
	* Subventions d'équilibre				
	* Reprises sur provisions d'INVEST		116 275,56	116 275,56	116 275,57
	* Autres produits non courants	534 391,91		534 391,91	684 324,98
	* Reprises NC ; transferts de charges				
	Total VIII	606 891,91	116 275,56	723 167,47	880 600,55
IX CHARGES NON COURANTES					
	* VNA des immobilisations cédées	34 000,00		34 000,00	
	* Créances devenues irrecoeur.				5 162 050,38
	* Autres charges non courantes	2 318 398,80		2 318 398,80	4 042 390,00
	* Dotations non courantes aux Ats & Pvs				
	Total IX	2 352 398,80		2 352 398,80	9 204 440,38
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)					
				- 1 629 231,33	- 8 323 839,83
XI RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)					
	IMPÔTS SUR LES BENEFICES			14 258 640,00	10 564 120,00
XII RESULTAT NET (XI-XII)					
				46 156 990,63	16 244 615,27
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)					
				1 095 532 323,46	1 279 271 882,72
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)					
				1 049 375 332,83	1 263 027 267,45
XVI RESULTAT NET (total des pdts-total charges)					
				46 156 990,63	16 244 615,27

ETAT DES SOLDES DE GESTION

I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R)

		Au 31 12 2023	Au 31 12 2022
1	+ Ventes de Marchandises (en l'état)	67 722 287,70	96 032 267,94
2	- Achats revendus de marchandises	58 146 740,73	77 351 682,54
I	= MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT	9 575 546,97	18 680 585,40
II	+ PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1 013 028 797,89	1 147 096 922,22
3	Ventes de biens et services produits	1 020 938 733,89	1 138 103 450,41
4	Variation stocks produits	-7 909 936,00	8 993 471,81
5	Immo. produites par l'entreprise pour elle même		
III	- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	810 884 184,31	953 106 742,57
6	Achats consommés de matières et fournitures	742 273 147,71	890 298 098,05
7	Autres charges externes	68 611 036,60	62 808 644,52
IV	= VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	211 720 160,55	212 670 765,05
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	1 223 184,61	1 203 734,53
10	- Charges de personnel	103 574 997,68	99 732 692,24
V	= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	106 921 978,26	111 734 338,28
11	+ Autres produits d'exploitation	245 135,92	60 000,00
12	- Autres charges d'exploitation	2 034 581,37	1 600 476,26
13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	2 764 455,66	15 447 941,57
14	- Dotations d'exploitation	27 897 751,05	32 787 367,02
VI	= RESULTAT D'EXPLOITATION(+ ou -)	79 999 237,42	92 854 436,57
VII	+/- RESULTAT FINANCIER	-17 954 375,46	-57 721 861,47
VIII	= RESULTAT COURANT	62 044 861,96	35 132 575,10
IX	+/- RESULTAT NON COURANT(+ ou -)	-1 629 231,33	-8 323 839,83
15	- Impôts sur les résultats	14 258 640,00	10 564 120,00
X	= RESULTAT NET DE L'EXERCICE	46 156 990,63	16 244 615,27
	II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT		
1	Résultat net de l'exercice		
	Bénéfice +	46 156 990,63	16 244 615,27
	Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	14 776 027,02	14 082 559,44
3	+ Dotations financières (1)		
4	+ Dotations non courantes(1)		
5	- Reprises d'exploitation(2)		
6	- Reprises financières(2)		
7	- Reprises non courantes(2)	116 275,56	116 275,57
8	- Produits des cessions d'immobilisation	72 500,00	80 000,00
9	+ Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées	34 000,00	
I	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	60 778 242,09	30 130 899,14
10	Distributions de bénéfices	32 616 780,00	51 254 940,00
II	AUTOFINANCEMENT	28 161 462,09	-21 124 040,86

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I SYNTHESE DES MASSES DU BILAN

MASSES	Exercice		Variations a-b	
	Exercice a	précédent b	Emplois c	Ressources d
1 Financement Permanent	579 126 924,12	443 136 540,73		135 990 383,39
2 Moins actif immobilisé	335 759 274,24	344 773 682,64		9 014 408,40
3 = Fonds de Roulement Fonctionnel (1-2) (A)	243 367 649,88	98 362 858,09		145 004 791,79
4 Actif circulant	759 806 576,61	926 292 063,53		166 485 486,92
5 Moins passif circulant	223 543 936,00	262 945 707,78	39 401 771,78	
6 = Besoin de Financement global (4-5) (B)	536 262 640,61	663 346 355,75		127 083 715,14
7 TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) = A-B	-292 894 990,73	-564 983 497,66	272 088 506,93	

II EMPLOIS ET RESSOURCES

	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		
* AUTOFINANCEMENT (A)	28 161 462,09	-21 124 040,86
+ Capacité d'autofinancement	60 778 242,09	30 130 899,14
- Distributions de bénéfices	32 616 780,00	51 254 940,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMO (B)	1 072 500,00	80 000,00
+ Cessions d'immobilisations incorporelles		
+ Cessions d'immobilisations corporelles	72 500,00	80 000,00
+ Cessions d'immobilisations financières		
+ récupérations / créances immobilisées	1 000 000,00	
* AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)		
subvention d'investissement		
AUG DES DETTES DE FINANCEMENT (D) <i>(nettes de primes de remboursement)</i>	175 000 000,00	
	175 000 000,00	
TOTAL RESSOURCES STABLES (A +B+C+D)	204 233 962,09	-21 044 040,86
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		
ACQUI & AUG D'IMMOBILISATIONS (E)	6 795 618,62	12 019 607,21
+ Acquisitions d'immobilisations incorp.		2 564 686,61
+ Acquisitions d'immobilisation corporelles	6 795 618,62	8 693 999,63
+ Acquisitions d'immobilisation financières		
+ Augmentation des créances immob.		760 920,97
* REMB.DES CAPITAUX PROPRES (F)		
* REMB.DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	52 433 551,68	32 896 337,28
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)		
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	59 229 170,30	44 915 944,49
III VARIATION DU B F G	127 083 715,14	100 161 538,04
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	272 088 506,93	166 121 523,39
TOTAL GENERAL	331 317 677,23	145 077 482,53

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part. au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états			Produits inscrits au C.P.C de l'ex
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
AFRIC INDUSTRIE	INDUSTRIE	14 575 000,00	51%	19 039 813,66	19 039 813,66	31/12/2023	44 527 440,76	5 157 015,78	2 973 300,00
MANSART	INDUSTRIE	1 000 000,00	100%	5 900 000,00	2 013 135,19	31/12/2023	2 003 770,19	-5 305,00	
BELPROMO	IMMOBILIER	122 000 000,00	100%	122 000 000,00	109 959 509,68	31/12/2023	75 586 279,51	1 040 871,02	
NAFIDA ALUMINIUM	IMMOBILIER	100 000,00	100%	100 000,00	100 000,00	31/12/2023	1 421 019,41	259 633,75	
ALM AFRICA	NEGOCE	3 000 000,00	100%	3 000 000,00	3 000 000,00	31/12/2023	-7 690 676,50	-5 539 224,00	
INDUSTUBE	INDUSTRIE	60 000 000,00	100%	74 999 887,50	74 999 887,50	31/12/2023	51 708 094,64	-12 894 923,04	
GEA	HOLDING	6 000 000,00	10%	600 000,00	0,00	31/12/2022	-4 709 882,39	-1 329 667,13	
SMA STRUCTAL	IMMOBILIER	2 150 000,00	80%	1 650 000,00	0,00	31/12/2012	-8 568 617,22	-1 089 555,26	
		208 825 000,00		227 289 701,16	209 112 346,03		154 277 428,40	-14 401 153,88	2 973 300,00

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	MONTANT BRUT	AUGMENTATION P ^x par E/ses pr elle m		DIMINUTION		MONTANT BRUT
	DEBUT EXERCICE	Acquisition	Virement	Cession	Retrait	FIN EXERCICE
*Frais préliminaires	1 700 000,00					1 700 000,00
*Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 700 000,00					1 700 000,00
*Primes de remboursement obligations						
* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 229 568,86	608 680,24	733 206,80			538 537,56
* Immobilisation en recherche et dévp.						
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 998 828,00					1 998 828,00
* Fonds commercial	290 000,00					290 000,00
*Autres immobilisations incorporelles	27 756 387,86		733 206,80			28 489 594,66
*Autres immobilisations incorporelles en cours	184 353,00	608 680,24				538 537,56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	492 094 805,17	6 186 938,38	4 320 545,47	60 000,00	3 782 007,91	498 027 074,31
* Terrains	2 620 502,00					2 620 502,00
*Constructions	110 621 857,88	237 192,74	418 147,13			111 277 197,75
*Installat. techniques,matériel et outillage	340 966 483,00	1 220 765,10	2 920 463,54			345 107 711,64
* Matériel de transport	9 171 443,14	10 530,00		60 000,00		9 121 973,14
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	26 552 309,18	883 795,70	248 728,00			27 684 832,88
*Autres immobilisations corporelles						
*Immobilisations corporelles en cours	2 162 209,97	3 834 654,84			3 782 007,91	2 214 856,90

TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	D'exploitation	DOTATIONS financières	Non courantes	d'exploitation	REPRISES financières	Non courantes	Montant fin exercice
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	18 177 355,13	455 230,77						18 632 585,90
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	18 177 355,13	455 230,77						18 632 585,90
4. Prov pour dépréciation de l'AC(hors tréso)	64 431 335,14	13 121 724,03			2 764 455,66			74 788 603,51
5. Autres provisions pour risques et charge	3 354 322,12		1 019 335,00			1 354 322,12		3 019 335,00
6. Prov pour dépréciation de Cptes de tréso								
SOUS TOTAL (B)	67 785 657,26	13 121 724,03	1 019 335,00		2 764 455,66	1 354 322,12		77 807 938,51
TOTAL (A+B)	85 963 012,39	13 576 954,80	1 019 335,00		2 764 455,66	1 354 322,12		96 440 524,41

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes comptables fondamentaux		NEANT
II. Changements affectant les règles de présentation		NEANT

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers		NEANT

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					NEANT
Sûretés reçues					NEANT

(1) - Gage : 1Hypothèque : 2 Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

PASSIF EVENTUELS

(a) Les déclarations de l'impôt sur le revenu (IR), de l'impôt sur les sociétés (IS) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi que les déclarations sociales au titre de la CNSS (2020-2023) ne sont pas encore prescrites et pourraient faire l'objet de contrôle par l'administration et donner lieu à d'éventuels redressements.

(b) Les stocks en admission temporaire sont sujets à une justification de leur réexportation vis-à-vis de l'administration des douanes dans un délai de deux ans à partir de la date de leur admission au Maroc.

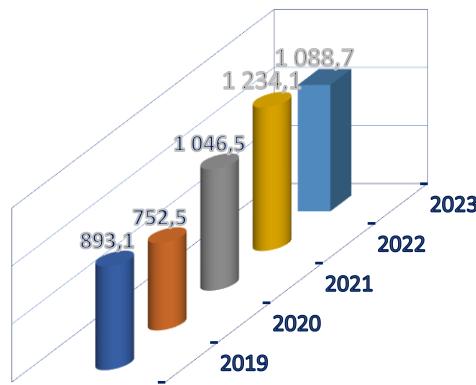
En cas de différence avec la situation tenue par la douane, la société risque de devoir payer les droits de douanes et intérêts de retard sur les quantités considérées non réexportées dans les délais.

II- ACTIVITES ET RESULTATS DU PERIMETRE SOCIAL

A- CHIFFRE D'AFFAIRES

NATURE	2019	2020	2021	2022	2023	20/219	21/20	22/21	23/22
Ventes de marchandises (en l'état)	79,6	78,6	113,4	96,0	67,7	-1%	44%	-15%	-29%
Ventes de biens et services produits	813,5	673,9	933,1	1 138,1	1 020,9	-17%	38%	22%	-10%
Chiffre d'affaires	893,1	752,5	1 046,5	1 234,1	1 088,7	-16%	39%	18%	-12%

CHIFFRE D'AFFAIRES MDH



Le chiffre d'affaires cumulé à fin décembre 2023 s'élève à 1088,66 MMAD, en baisse de 12% par rapport à l'année 2022. Cette variation s'explique par le repli de la demande dans nos principaux marchés à l'export et la baisse des prix de vente associée à la baisse des cours de l'aluminium.

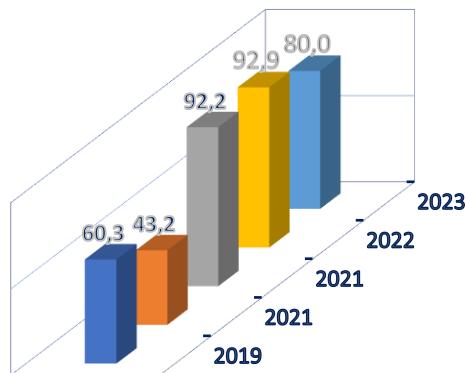
B- RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit à 80.0 MDH en 2023 contre 92.9 MDH en 2022, s'inscrivant en retrait de 14%, impacté par la baisse des ventes à l'export.

NATURE	2019	2020	2021	2022	2023	20/219	21/20	22/21	22/23
PRODUITS D'EXPLOITATION	907,7	749,3	1 067,0	1 258,6	1 083,8	-17%	42%	18%	-14%
CHARGES D'EXPLOITATION	847,3	706,1	974,9	1 165,8	1 003,8	-17%	38%	20%	-14%
RESULTAT D'EXPLOITATION	60,3	43,2	92,2	92,9	80,0	-28%	113%	1%	-14%

NATURE	2019	2020	2021	2022	2023	20/219	21/20	22/21	22/23
PRODUITS D'EXPLOITATION	907,7	749,3	1 067,0	1 258,6	1 083,8	-17%	42%	18%	-14%
CHARGES D'EXPLOITATION	847,3	706,1	974,9	1 165,8	1 003,8	-17%	38%	20%	-14%
RESULTAT D'EXPLOITATION	60,3	43,2	92,2	92,9	80,0	-28%	113%	1%	-14%

RESULTAT D'EXPLOITATION MDH



C- RESULTAT FINANCIER

NATURE	2019	2020	2021	2022	2023	20/219	21/20	22/21	22/23
PRODUITS FINANCIERS	26,8	24,4	15,5	19,8	11,0	-9%	-36%	27%	-44%
CHARGES FINANCIERES	17,6	18,0	35,3	77,5	29,0	2%	96%	120%	-63%
RESULTAT FINANCIER	9,1	6,4	- 19,7	- 57,7	- 18,0	-30%	-409%	193%	-69%

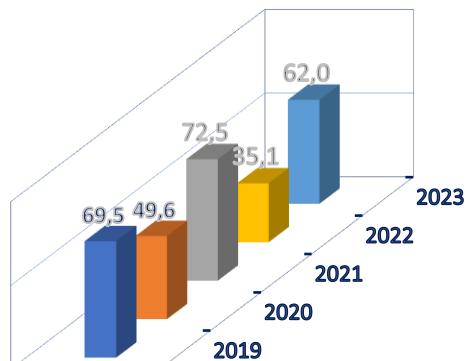
Le résultat financier a atteint -18 MDH en 2023 contre -57.7 MDH en 2022, grâce à l'adoption des nouvelles procédures de maîtrise du risque de changes.

D- RESULTAT COURANT

Le résultat courant de l'exercice 2023 est arrêté à 62.0 MDH, contre 35.1 MDH en 2022 soit une hausse de 77%.

NATURE	2019	2020	2021	2022	2023	20/219	21/20	22/21	22/23
RESULTAT COURANT	69,5	49,6	72,5	35,1	62,0	-29%	46%	-52%	77%

RESULTAT COURANT MDH



E- RESULTAT NON COURANT

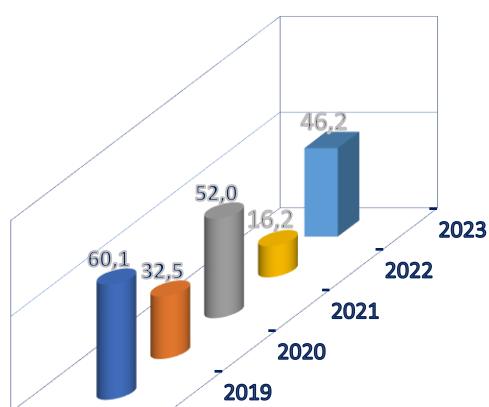
Le résultat non courant s'est établi à -1.6 MDH à fin 2023, expliqué principalement par la cotisation de solidarité sociale enregistrée en 2023.

F- RESULTAT NET

NATURE	2019	2020	2021	2022	2023	20/219	21/20	22/21	22/23
RESULTAT NET	60,1	32,5	52,0	16,2	46,2	-46%	60%	-69%	184%

Le résultat net en 2023 a augmenté de 184% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 46.2 MDH. L'impôt sur les sociétés s'élève à 14.3 MDH.

RESULTAT NET MDH



G- FINANCEMENT

Les dettes de financement au 31/12/2023 sont arrêtées à 179.86 MDH. La société avait contracté :

- Un crédit moyen terme de 30 MDH auprès de la banque CIH sur une durée de 7 ans au taux annuel fixe de 4,16% pour le renforcement du fonds de roulement de la société contracté le 01/04/2019. Le remboursement trimestriel est de 1 072 KDH. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 13.6 MDH. Le terme est le 30 décembre 2026.
- Un crédit moyen terme de 30 MDH auprès de la banque CDM sur une durée de 7 ans au taux annuel fixe de 4,16% pour le renforcement du fonds de roulement de la société contracté le 18/03/2019. Le remboursement trimestriel est de 1 071 KDH. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 9.64 MDH. Le terme est le 5 mars 2026.
- Un crédit moyen terme de 50 MDH auprès de la banque CDM sur une durée de 2 ans au taux annuel fixe de 3,5% pour le renforcement du fonds de roulement de la société contracté le 17/12/2021. Le remboursement mensuel est de 2MDH à partir du 05/01/2022. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 0.00 MDH.

- Un CMT de 75 MDH auprès de la banque CDM sur une durée de 7 ans au taux annuel fixe de 4, 99% contracté le 04/01/2023. Le remboursement mensuel est de 777 KDH à partir du 05/06/2023. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 69.56 MDH. Le terme est le 05/02/2030.
- Un CMT de 50 MDH auprès de la banque BP sur une durée de 7 ans au taux annuel fixe de 5,25% contracté le 22/05/2023. Le remboursement trimestriel est de 2,5 MDH à partir du 05/09/2023. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 45 MDH. Le terme est le 05/06/2028.
- Un CMT de 50 MDH auprès de la banque BMCI sur une durée de 2 ans au taux annuel fixe de 5,25% contracté le 23/06/2023. Le remboursement mensuel est de 1.98 MDH à partir du 11/09/2023. Le capital restant dû au 31/12/2023 s'élève à 42.06 MDH. Le terme est le 11/08/2025.

H- TRESORERIE

La trésorerie nette au 31/12/2023 s'établit à -292.9 MDH contre -565 MDH au 31/12/2022. Les crédits de trésorerie s'élèvent à -109.48 MDH dont des contrats de refinancement en devises pour -79.5 MDH, le crédit spot de -30 MDH, et -183.4 MDH en facilité de caisse.

I- Délais de paiement des fournisseurs

Conformément à l'Article 78.4 de la loi 31-10 nous joignons, en annexe au présent rapport, l'état faisant apparaître le détail des soldes fournisseurs au 31/12/2023.

ANNEXE 1 : DECOMPOSITION PAR ECHEANCE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31.12.2023

ANNEXE 1 : DECOMPOSITION PAR ECHEANCE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS AU 31.12.2023

AU 31.12.2023

		(A) Montant des dettes fournisseurs à la clôture A=B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
				(C) dettes échues de moins 30 jours	(D) dettes échues entre 31 et 60 jours	(E) dettes échues entre 61 et 90 jours	(F) dettes échues du plus de 90 jours
Date de clôture	1	1	2	1	1	1	3
31.12.2023	FOURNISSEURS LOCAUX	29 748 312,35	26 821 324,52	497 488,75	75 517,82		2 353 981,26
31.12.2023	FOURNISSEURS ETRANGERS	58 916 315,57	47 766 680,13	2 332 230,60	72 531,72		8 744 873,12
31.12.2023	EFFETS A PAYER	6 407 750,80	6 407 750,80				
31.12.2023	FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	15 119 452,62	15 119 452,62				
31.12.2023	FOURNISSEURS, MARCHANDISES EN ROUTE						
31.12.2023	FOURNISSEURS IMMOBILISATION						
	TOTAL	110 191 841,34	96 115 218,07	2 829 719,35	148 049,54		11 098 854,38

J- OPERATIONS, INFORMATIONS POST CLOTURE

Néant

K- MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes et dans les méthodes d'évaluation.

III- ETATS FINANCIERS DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 12 2023

A- BILAN CONSOLIDÉ

BILAN ACTIF (EN M MAD)	déc.-23	déc.-22
Actif immobilisé	251,18	281,47
- Ecart d'acquisition	1,13	1,19
- Immobilisations incorporelles	13,69	14,37
- Immobilisations corporelles	203,71	216,87
- Immobilisations financières	5,13	7,00
- Titres mis en équivalence	27,53	42,04
Actif circulant	872,83	1 044,25
- Stocks et en cours	371,06	488,88
- Clients et comptes rattachés	376,01	381,50
- Impôts différés actifs	1,78	5,60
- Etat	112,64	150,23
- Autres créances et comptes de régularisation	11,20	17,88
- Valeurs mobilières de placement	0,14	0,14
Disponibilités	21,41	37,30
TOTAL DE L'ACTIF	1 145,43	1 363,02

BILAN PASSIF (EN M MAD)	déc.-23	déc.-22
CAPITAUX PROPRES		
- Capital	46,60	46,60
- Primes à l'émission	32,48	32,48
- Réserves consolidées	160,95	187,44
- Résultats consolidés	6,67	4,48
Capitaux propres part du Groupe	246,70	270,99
- Intérêts minoritaires	21,86	22,16
Total Capitaux propres	268,56	293,15
Passif à long terme	264,69	164,70
Passif circulant	256,39	220,41
- Fournisseurs et comptes rattachés	142,87	107,17
- Autres dettes et comptes de régularisation	29,24	23,19
- Etat	82,03	87,47
- Provisions pour risques et charges	2,21	2,00
- Impôts différés passifs	0,04	0,59
Trésorerie passif	355,79	684,75
TOTAL DU PASSIF	1 145,43	1 363,02

B- COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES CONSOLIDÉ

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES HT (EN M MAD)	déc.-23	déc.-22
Chiffres d'affaires	1 270,02	1 418,84
Variation de stocks de produits	- 9,58	26,82
Immo. produites par l'entreprise pour elle-même		
Autres produits d'exploitation	2,23	0,12
Achats consommés	930,08	1 096,06
Charges externes	72,57	66,20
Charges de personnel	131,46	127,97
Autres charges d'exploitation	2,36	2,35
Impôts et taxes	2,21	2,09
Dotations d'exploitation	39,79	28,44
Résultat d'exploitation	84,21	122,67
Charges et produits financiers	- 37,34	- 76,45
Résultat courant des entreprises intégrées	46,87	46,21
 Charges et produits non courants	 - 1,36	 - 9,63
Impôts sur les résultats	20,05	13,01
Résultat net des entreprises intégrées	25,47	23,57
Quote part dans les résultats des entreprises MEQ	- 16,17	- 15,96
Dotations aux ats des écarts d'acquisition	0,07	0,07
Résultat net de l'ensemble consolidé	9,23	7,55
Intérêts minoritaires	2,56	3,07
Résultat net (Part du groupe)	6,67	4,48

C- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Tableau de variation des capitaux propres au 31.12.2023						
Tableau de variation des capitaux propres consolidé décembre 2023	Capital	Primes d'émission	Rés et résultat consolidés	Total par groupe	Minoritaires	Total
Situation au 31 Décembre 2022	46,6	32,5	191,9	271,0	22,2	293,2
Distribution de dividendes			- 32,6	- 32,6	- 2,9	- 35,5
Résultat net de l'exercice			6,7	6,7	2,6	9,2
Variation titres MEQ			1,7	1,7		1,7
Autres variations			-0,1	-0,1		-0,1
Situation au 31 Décembre 2023	46,6	32,5	167,6	246,7	21,9	268,6

D- TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Flux de trésorerie liés à l'activité	Au 31 12 2023	Au 31 12 2022
Résultat Net des sociétés intégrées :	25,5	23,6
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations d'exploitations	26,7	25,3
Variation des impôts Différés :	3,3	- 2,0
Plus-values des cessions, nettes d'impôt:	0,6	
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées :	56,0	46,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	204,1	- 179,8
Flux net de Trésorerie Généré par l'activité :	260,2	- 132,9
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition des immobilisations CORPO/IN CORP	- 9,4	- 12,7
Acquisition des immobilisations Financières (en net)	1,9	1,5
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	0,7	2,9
Incidence de variation de périmètre		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 6,8	- 8,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 32,6	- 51,3
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 2,9	- 3,1
Augmentation de capital en numéraire	- 1,7	- 1,9
Emissions d'emprunts	175,0	20,0
Remboursement d'emprunt	- 78,1	- 53,8
Autres variations	0,0	0,7
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	59,7	- 89,5
Variation de trésorerie	313,1	- 230,7
Trésorerie d'ouverture	- 647,5	- 416,7
Trésorerie de clôture	- 334,4	- 647,5

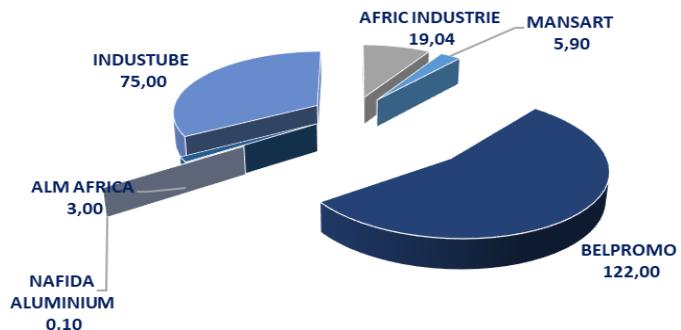
IV- ACTIVITES ET RESULTATS DU PERMITRE CONSOLIDE

A- PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE ALUMINIUM DU MAROC

Société	Activité	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
Afric Industries	Abrasif et l'adhésif	51%	51%	Intégration globale
Industube	Fabricant de tube en acier	100%	100%	Intégration globale
Belpromo	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
Mansart	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
Nafida	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
ALM Africa	Négoce articles en Aluminium	100%	100%	Intégration globale
ALM Sénégal	Négoce articles en Aluminium	51%	51%	Intégration proportionnelle
LA ROSERAIE DE L'ATLAS	Hôtellerie	29%	27%	Mise en équivalence
BALCONY RESIDENCES S.A	Immobilière	35%	28%	Mise en équivalence

B- TITRES DE PARTICIPATION AU 31 12 2023

LES TITRES DE PARTICIPATION



C- RESULTAT CONSOLIDÉ PAR FILIALE 2023

CONTRIBUTION PAR FILIALE 2022 - 2023

Entités	CA	CA%	Rtat net Social	Retraitements	RESULTAT MEQ	Résultats minoritaires	Résultat net consolidé 31/12/2023	Résultat net consolidé 31/12/2022
ADM	1 080 127	85%	46 157	-8 146			38 011	17 955
AFI	39 083	3%	5 157	-6		-2 556	2 594	3 129
INDUSTUBE	149 438	12%	-12 895	809			-12 086	2 739
ALM AFRICA			-5 539	-103			-5 642	-2 938
BELPROMO	1 020	0%	1 041	97			1 138	1 162
MANSART				-5			-5	-5
NAFIDA		0%	260				260	233
ALM SEN	351	0%	-1 425				-1 425	-1 838
LRA					-16 171		-16 171	-15 961
TOTAL	1 270 018	100%	32 750	-7 349	-16 171	-2 556	6 674	4 477

V- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A- ACTIVITE DU GROUPE

1. Aluminium du Maroc

Aluminium du Maroc, société anonyme au capital de 46 595 400 DH, installée à la zone industrielle de Tanger, est la première société marocaine spécialisée dans la conception et la fabrication de profilés en alliages d'aluminium pour le bâtiment et l'industrie.

Aluminium du Maroc a été créée en 1976, dans le cadre d'un partenariat entre la famille El Alami et le groupe Péchiney. Ce dernier absorbé d'abord par Alcan en 2003 puis par Rio Tinto en 2007.

Aluminium du Maroc est un acteur majeur au niveau international dans la production et la transformation de l'aluminium. Depuis sa création, Aluminium du Maroc s'appuie sur un savoir-faire unique, développé en partenariat avec des producteurs de renommée internationale. Grâce à la modernisation continue de son outil de production, la société bénéficie d'équipements techniques de dernière génération. L'extension du bâtiment AMG pour accueillir un atelier pour la fabrication des menuiseries de la Gamme Hyline, et un atelier de préfabrication pour les pergolas, garde-corps, portails et volets roulants.

Aluminium du Maroc est la société mère. Le terme Groupe fait référence à l'ensemble économique composé de la société Aluminium du Maroc et de ses filiales consolidées. Le groupe est organisé autour des activités manufacturières notamment la fabrication des profilés en aluminium, la fabrication des tubes en acier, la production de papier abrasif et la distribution de l'aluminium et des activités immobilières, principalement à travers la société Belpromo.

2. Belpromo

BELPROMO est une société anonyme créée par Aluminium du Maroc en 1994, son siège social est établi à c/o Aluminium du Maroc zone industrielle route de Tétouan – Tanger, C'est une société immobilière, qui détient des immeubles destinés à la location. Elle loue des locaux à Aluminium du Maroc, ces derniers sont exploités sous forme de plateforme de distribution de la gamme Profils Systèmes et aussi abrite son siège commercial. Le regroupement des actifs immobilier du Groupe au sein de Belpromo a concerné :

- L'acquisition des terrains et constructions de la société Mansart
- L'acquisition de l'agence commerciale de la société Aluminium du Maroc à Marrakech
- L'acquisition du Showroom de la société Aluminium du Maroc à Casablanca (en cours)

3. Mansart

Mansart est une société immobilière acquise par Aluminium du Maroc en décembre 2004, elle dispose d'un local de 2800 m², ce dernier a été cédé à la société immobilière BELPROMO en 2020.

4. Nafida Aluminium

NAFIDA Aluminium est une société immobilière créée par Aluminium du Maroc en septembre 2004, son activité principale est l'acquisition, l'exploitation et location de tous biens et droits mobiliers et immobiliers et la promotion immobilière sous toutes ses formes, elle loue 2 locaux à la société mère.

5. Afric Industries

AFRIC INDUSTRIES est acquise par Aluminium du Maroc en juillet 1993, elle est spécialisée dans la production de papiers abrasifs, la fabrication des accessoires d'aluminium, et la distribution de joints d'étanchéité.

6. Industube

Industube est le leader du tube acier soudé au Maroc, elle a été créée en 1976 à l'initiative du groupe Marocain El Alami et de Vallourec, 1er transformateur d'acier français

INDUSTUBE est acquise par Aluminium du Maroc en décembre 2012.

La société Industube est spécialisée dans la production de 3 grandes familles de produits : le tube de conduite, le tube de structure pour l'architecture, et le tube pour armature de serre, qui répondent aux multiples besoins des marchés du bâtiment, de l'industrie et de l'agriculture. Forte de son succès croissant et son implantation de plus en plus importante sur le marché, Industube s'est également lancée dans la production des profilés tubulaires en acier galvanisés avec le procédé « sendzimir » et en galvanisation à chaud, ce qui fait d'INDUSTUBE le leader marocain de ces secteurs.

La société a aussi débuté la production des profilés en aluminium en Mai 2019, avec l'installation d'une presse et d'une ligne de thermolaquage des profilés aluminium.

7. ALM Africa

ALM AFRICA est une société créée par Aluminium du Maroc en 2014, elle détient deux filiales africaines : ALM Sénégal à DAKAR, et ALM Côte d'Ivoire à ABIDJAN.

ALM Sénégal

- Augmentation du capital par transformation de dettes portant le capital d'un montant de 15 250 euros à 327 918 euros.
- Réalisation de l'investissement industriel dans la chaîne de laquage en 2020
- Déménagement au Site de CCIS à HANN sur une Superficie de 2 000 M² Couvert

B- SYNTHESE DES PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION DU GROUPE

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1. Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe Aluminium du Maroc sont préparés conformément à l'avis N° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 ;

1.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les Sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

La filiale Africaine de la société ALM Africa, ALM Sénégal dont l'activité principale est la commercialisation et le négoce des produits de la société ALUMINIUM DU MAROC dans le marché de ces pays, est intégrée proportionnellement du fait qu'elle est contrôlée d'une manière conjointe avec un partenaire local et selon la méthode du cours de clôture.

Les filiales LRA et Balcony ne sont pas contrôlées par le groupe. Toutefois, étant présent dans les organes de gouvernance de ces entités, le groupe y exerce une influence notable dans la gestion. Ces entités ont été intégrées au périmètre de consolidation par la méthode de la mise en équivalence.

1.2. Liste des sociétés consolidées & périmètre de consolidation

Société	Activité	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de consolidation
Afric Industries	Abrasif et l'adhésif	51%	51%	Intégration globale
Industube	Fabricant de tube en acier	100%	100%	Intégration globale
Belpromo	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
Mansart	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
Nafida	Immobilière	100%	100%	Intégration globale
ALM Africa	Négoce articles en Aluminium	100%	100%	Intégration globale
ALM Sénégal	Négoce articles en Aluminium	51%	51%	Intégration proportionnelle
LA ROSERAIE DE L'ATLAS	Hôtellerie	29%	27%	Mise en équivalence
BALCONY RESIDENCES S.A	Immobilière	35%	28%	Mise en équivalence

Cession des titres de participation de la société ALM Cote d'Ivoire par la filiale ALM AFRICA.

1.3. Date de clôture

Les sociétés du Groupe Aluminium du Maroc clôturent leurs comptes semestriels au 30 juin et les comptes annuels au 31 décembre.

2. Méthodes d'évaluation

2.1. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition dégagé suite à l'acquisition d'une filiale est, soit amorti sur la durée du business plan ayant servi à déterminer le prix d'acquisition, soit affecté aux postes d'actifs ayant subi une réévaluation.

Pour le groupe Aluminium du Maroc, les écarts d'acquisition concernent les sociétés Mansart, Afric Industries et Industube, et sont comptabilisés selon les méthodes suivantes :

- L'écart d'acquisition sur la société Mansart est affecté à la valeur du terrain,
- L'écart d'acquisition sur la société Industube est affecté conjointement à la valeur du terrain et des constructions. La partie affectée aux constructions a été amortie sur 10 ans. L'écart d'acquisition négatif constaté lors de l'acquisition de la deuxième tranche des titres a été comptabilisée en provisions pour risques et charges
- L'écart d'acquisition sur la société Afric Industries est amorti sur une durée de 25 ans.

2.2. Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les logiciels AS 400 et JDE, ils sont totalement amortis. A cela s'ajoute un fond commercial acquis par AFRIC Industries pour KMAD 3 500 et un autre par Industube pour 1 000 KMAD.

2.3. Immobilisations corporelles

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire et selon les durées de vie ci-après :

- Constructions : 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans
- Matériel informatique : 5 ans

Les opérations de crédit- bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intra-groupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

2.4. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée après analyse, au cas par cas, des situations financières de ces sociétés.

Les prêts immobilisés intra-groupe sont retraités par élimination.

2.5. Stocks

Les stocks sont composés de Marchandises, Matières et fournitures consommables, produits finis et semi-finis et sont valorisés comme suit :

Les marchandises comportent principalement les accessoires de menuiserie, les joints, les blocs outils et les machines destinés à la vente en l'état, et sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les matières et fournitures consommables regroupent les matières premières, les matières consommables, les pièces de rechanges et les fournitures consommables, et sont valorisés au coût moyen pondéré.

Les produits finis et encours de production industrielle sont évalués au coût direct atelier.

Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées parmi les charges d'exploitation courantes.

La marge sur stocks intra-groupe n'a pas été retraitée du fait de son caractère non significatif.

2.6. Créances et chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur

recouvrement. Le montant de la dépréciation prend en compte l'ancienneté de la créance et la capacité du débiteur à honorer sa dette.

Le chiffre d'affaires est enregistré dès lors que les produits sont livrés, ou bien que des services ou prestations sont rendues aux clients.

2.7. Provisions pour risques et charges

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des évènements survenus, ou en cours, rendent probables, leurs objets sont clairement identifiés mais leur réalisation est incertaine.

2.8. Retraitement des impôts

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur l'utilisation des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés ont été comptabilisés.

Le taux d'impôt utilisé pour le calcul des impôts différés est de 24.5%.

2.9. Autres retraitements de consolidation

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au groupe (dividendes...).

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, dans la limite du pourcentage de détention pour les entreprises en intégration proportionnelle.

C- Commentaire des comptes consolidés au 31/12/2023

1- PRINCIPAUX POSTES DU CPC CONSOLIDE

Chiffre d'affaires consolidé part du groupe (+1 270 MMAD en 2023 vs +1 419 MMAD en 2022), soit une baisse de -10%. Cette variation s'explique principalement par le recul du chiffre d'affaires de l'activité « aluminium », impacté par la baisse des cours à l'international en 2023.

Résultat d'exploitation (+84,2 MMAD en 2023 vs +123 MMAD en 2022), soit une baisse de -31% expliquée par l'inflation des intrants de production de toutes les activités du groupe (Aluminium, Acier et Abrasifs), non totalement compensé par les révisions de tarifs, afin de préserver les parts de marché.

Résultat financier (-37,3 MMAD en 2023 vs -76 MMAD en 2022). Le résultat financier était impacté par les provisions financières pour dépréciation de titres de participations. En 2023, ce résultat a été impacté par la volatilité du dollar et son effet sur les écarts de change, associé aux opérations d'import des matières premières du groupe (billettes aluminium notamment).

Impôt sur les résultats (+20 MMAD en 2023 vs +13 MMAD en 2022) : en hausse de 7 MMAD.

Le résultat consolidé part du Groupe s'établit à +6,7 MDH au 31/12/2023 à comparer à +4,5 MDH au 31/12/2022.

Le résultat net consolidé est impacté par l'activité Acier de la filiale Industube et l'activité de la filiale « La Roseraie de l'Atlas » qui enregistre une contribution négative au résultat de -16,2 MDH.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est de +9,2 MDH au 31/12/2023 à comparer à +7,5 MDH au 31/12/2022.

2- PRINCIPAUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

Immobilisations financières : (+5,1 MMAD en 2023 vs +7 MMAD en 2022) soit une baisse de -1,9MMAD

Titres mis en équivalence (+27,5 MMAD en 2023 vs +42 MMAD en 2022), soit une baisse de -14,5 MMAD

Stocks et en cours (+371,1MMAD en 2023 vs +489 MMAD en 2022), soit une baisse de -117,8 MMAD.

Clients et comptes rattachés (376,0 MMAD en 2023 vs 381,5 MMAD en 2022), en baisse de -5,5 MMAD.

VI- RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SOCIAUX EXERCICE 2023



A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence Les 4 Temps, Bloc C
Rue Al Yamane, N°57
90 000 Tanger
Maroc



Siège social
Rue Al Maysse AC9 Secteur 15 Hay Riad - Rabat -
Maroc
Téléphone : + 212 537 633 702
Télécopie : + 212 537 633 711

ALUMINIUM DU MAROC S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux Actionnaires de la société
ALUMINIUM DU MAROC S.A.
Zone industrielle – Route de Tétouan – Lot 78
Tanger – Maroc

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société **ALUMINIUM DU MAROC S.A.**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **398 925 152,40 MAD** dont un bénéfice net de **46 156 990,63 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société **ALUMINIUM DU MAROC S.A.** au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Provision pour dépréciation des créances clients <p>Au 31 décembre 2023, les créances clients dont la valeur brute s'élève à 473 millions de dirhams sont provisionnées à hauteur de 70,8 millions de dirhams.</p> <p>La détermination des créances à déprécier requiert l'exercice du jugement de la direction sur la base d'une analyse continue de l'évolution du risque client.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif du poste au regard du bilan de la société, du jugement nécessaire et de la conjoncture de crise actuelle, nous avons considéré que ce sujet constitue un point clé d'audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance des procédures d'identification des créances clients à déprécier et de détermination du montant des dépréciations à constater ; Tester le fonctionnement des contrôles dans le cadre des procédures mises en œuvre pour déterminer le niveau des dépréciations des créances clients ; Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour évaluer les dépréciations à constater ; Revue critique des autres créances clients dont l'ancienneté est importante non provisionnées par le management et recueillir auprès de la Direction des éléments probants mitigant le risque (apurement en période subséquente, protocoles d'accord, etc.).
Evaluation des titres de participation <p>Au 31 décembre 2023, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 209,1 millions de dirhams soit 19% du total actif. Les titres de participation sont enregistrés à leur prix d'acquisition diminués d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.</p> <p>Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 86,9 millions de dirhams, soit 8% du total actif.</p> <p>Les techniques retenues par la Direction pour procéder à la valorisation nette de ces titres comportent une part significative du jugement quant aux choix de la méthodologie et des hypothèses utilisées.</p> <p>En raison du montant significatif des titres de participation, et de l'importance du jugement de la Direction pour le choix de la méthodologie et pour la détermination de la valeur d'inventaire, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé d'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prendre connaissance du processus mis en place par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation et sa conformité aux normes comptables en vigueur ; Vérifier la concordance des situations nettes retenues par la société avec les états financiers des différentes entités ; Examiner les hypothèses et les prévisions de croissance retenues au regard de l'environnement économique en les comparant aux données disponibles pour l'industrie et aux tendances historiques récentes des participations ; Examiner les rapports d'expertises immobilières requises pour les participations portant des actifs immobiliers ; Effectuer des analyses de sensibilité sur la valeur d'inventaire des titres de participation ; Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux Actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Tanger et Rabat, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

A&T Auditeurs Consultants

A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence les 4 Temps Bloc C
Av. de Abdellah Guenni
Rue Yamina N° 57 - Tanger
Tél : +212 (0) 5 30 32 00 45

Nafeh AGOURRAM

Associé

BDO Audit, Tax & Advisory


BDO Audit, Tax & Advisory
8, Rue Al Mawass, Secteur 15
Maroc 10100 - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (8 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
ICE : 001528604000081

Abderrahim GRINE

Associé

VII- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SOCIAUX 2023



A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence Les 4 Temps, Bloc C
Rue Al Yamane, N°57
90 000 Tanger
Maroc



Siège social
Rue Al Maysse AC9 Secteur 15 Hay Riad - Rabat -
Maroc
Téléphone : +212 537 633 702
Télécopie : +212 537 633 711

ALUMINIUM DU MAROC S.A.

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Avril 2024

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

Aux Actionnaires de la société
ALUMINIUM DU MAROC S.A.
Zone industrielle – Route de Tétouan – Lot 78
Tanger – Maroc

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée ainsi que leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice :

Le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice 2023.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

2.1. *Convention de prestations de services entre ALUMINIUM DU MAROC et JURIGEST (convention écrite) :*

— Personnes concernées :

— Monsieur Tawfiq BOUZOUBAA en sa qualité d'administrateur de la société ALUMINIUM DU MAROC et Gérant de la société JURIGEST

— Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société JURIGEST fournit des prestations d'accompagnement à la mise en œuvre des décisions du comité de direction de la société ALUMINIUM DU MAROC.

— Modalités essentielles : Rémunération annuelle de 500 KMAD (avant signé en date du 5 mars 2018).

— Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 510 KMAD.

— Sommes décaissées en 2023 : 619 KMAD.

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

2.2. Convention de prestations de services entre ALUMINIUM DU MAROC et la société ALM AFRICA (convention écrite) :

- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société Aluminium Du Maroc et Président du Conseil d'Administration de la société ALM AFRICA.
 - Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société ALM AFRICA.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société ALM AFRICA procure des débouchées des produits Aluminium du Maroc dans les pays d'Afrique moyennant une commission sur les ventes.
- Montant des prestations fournies ou livrées : Aucune charge n'a été comptabilisée en 2023 au titre de cette convention.
- Sommes décaissées en 2023 : Aucune somme n'a été décaissée en 2023 au titre de cette convention.

2.3. Convention d'avances en trésorerie de la société ALUMINIUM DU MAROC pour la société ALM AFRICA (convention écrite) :

- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société Aluminium Du Maroc et Président du Conseil d'Administration de la société ALM AFRICA.
 - Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société ALM AFRICA.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle Aluminium du Maroc accorde à ALM AFRICA des avances de trésorerie dont le solde au 31/12/2023 s'élève à KMAD 8 448.
- Modalités essentielles :
 - Taux d'intérêts fixe de 5.5%.
 - Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 452,6 KMAD HT.
 - Sommes décaissées : Aucune nouvelle avance n'a été octroyée en 2023 au titre de cette convention.

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

- Sommes encaissées : le montant des remboursements effectués en 2023 est de 3 000 KMAD.

2.4. Convention de négoce entre ALUMINIUM DU MAROC SA et la société ALM AFRICA (convention écrite) :

- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société Aluminium Du Maroc et Président du Conseil d'Administration de la société ALM AFRICA.
 - Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société ALM AFRICA.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société Aluminium Du Maroc vend des accessoires et des articles d'aluminium à la société ALM AFRICA pour les exporter sur le continent africain.
- Montant des prestations fournies ou livrées : Aucun produit n'a été comptabilisé en 2023 au titre de cette convention.
- Sommes encaissées en 2023 : Aucune somme n'a été encaissée en 2023 au titre de cette convention.

2.5. Convention de location conclue entre ALUMINIUM DU MAROC et INDUSTUBE (convention écrite) :

- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés.
- Nature et objet de la convention : Contrat de bail daté du 01//07/2015 relatif à la location d'une plateforme logistique située à Tanger au profit de la société Aluminium Du Maroc.
- Modalités essentielles :
 - Loyer trimestriel de 606 KMAD HT.
 - Montant des prestations fournies ou livrées : le montant comptabilisé en charges en 2023 au titre de cette convention s'élève à 2 422 KMAD.

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

- Sommes décaissées en 2023 : 2 907 KMAD.
- 2.6. Convention de prêt entre ALUMINIUM DU MAROC et la société INDUSTUBE (convention écrite) :**
- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés.
 - Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société Aluminium Du Maroc a accordé à la société INDUSTUBE un prêt dont le solde au 31/12/2023 s'élève à KMAD 23 392.
 - Modalités essentielles :
 - Rémunérations au taux d'intérêt fixe de 5,5%.
 - Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 1 287 KMAD
 - Sommes décaissées en 2023 : Aucune nouvelle avance n'a été octroyée en 2023 au titre de cette convention.
 - Sommes encaissées en 2023 : Aucun remboursement n'a été enregistré en 2023 au titre de cette convention.
- 2.7. Convention d'avances de trésorerie entre la société ALUMINIUM DU MAROC et la société INDUSTUBE (convention écrite) :**
- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés.

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle Aluminium Du Maroc a accordé à INDUSTUBE des avances dont le solde au 31/12/2023 s'élève à 3 332 KMAD.
- Modalités essentielles :
 - Aucune rémunération n'a été fixée au titre de cette convention.
 - Sommes versées en 2023 : Aucune nouvelle avance n'a été octroyée en 2023 au titre de cette convention.
 - Sommes encaissées en 2023 : 2 643 KMAD

2.8. Convention de négoce d'accessoires entre ALUMINIUM DU MAROC et la société INDUSTUBE (convention écrite) :

- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société Aluminium Du Maroc achète les accessoires d'aluminium auprès de la société INDUSTUBE.
- Montant des prestations fournies ou livrées : Aucune charges n'a été comptabilisée en 2023 au titre de cette convention.
- Sommes décaissées en 2023 : Aucune somme n'a été décaissée en 2023 au titre de cette convention.

2.9. Convention de conversion de déchets d'aluminium en billettes entre ALUMINIUM DU MAROC et la société INDUSTUBE (convention non écrite) :

- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

- Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés
 - Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention non écrite en vertu de laquelle la société ALUMINIUM DU MAROC achète les déchets d'aluminium auprès de la société INDUSTUBE. En contrepartie elle lui revend les billettes.
 - Montant des prestations fournies ou livrées :
 - *Le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 9 888 KMAD.*
 - *Le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 2 078 KMAD.*
 - Sommes décaissées en 2023 : 11 701 KMAD.
 - Sommes encaissées en 2023 : 928 KMAD.
- 2.10. Convention de négoce de profilés et métal entre ALUMINIUM DU MAROC et la société INDUSTUBE (convention non écrite) :**
- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés.
 - Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société ALUMINIUM DU MAROC achète les profilés Aluminium auprès de la société INDUSTUBE. En contrepartie elle lui vend du métal brut.
 - Montant des prestations fournies ou livrées :
 - *Le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 58 021 KMAD.*
 - *Le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 1 529 KMAD.*
 - Les sommes décaissées en 2023 : 65 589 KMAD
 - Les sommes encaissées en 2023 : Aucune somme n'a été encaissée au titre de cette convention.
- 2.11. Convention de négoce des produits façonnés à partir du bois entre ALUMINIUM DU MAROC et la société INDUSTUBE (convention non écrite) :**
- Personnes concernées :

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

- Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés
 - Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention non écrite en vertu de laquelle la société ALUMINIUM DU MAROC achète des produits façonnés en bois auprès de la société INDUSTUBE. En contrepartie elle lui revend du bois.
 - Montant des prestations fournies ou livrées :
 - Le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 3 906 KMAD.
 - Le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 429 KMAD.
 - Les sommes décaissées en 2023 : 1 877 KMAD.
 - Les sommes encaissées en 2023 : 137 KMAD
- 2.12. *Convention de travaux traitement de surface entre ALUMINIUM DU MAROC et la société INDUSTUBE (convention non écrite) :*
- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés.
 - Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un accord entre la société ALUMINIUM DU MAROC et INDUSTUBE pour les travaux de traitement de surface des profilés Aluminium.
 - Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 1 820 KMAD.
 - Sommes encaissées en 2023 : 1 345 KMAD.

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

2.13. Convention de prestations d'accompagnement et d'assistance en système d'information entre ALUMINIUM DU MAROC et la société INDUSTUBE (convention non écrite) :

- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention non écrite en vertu de laquelle la société ALUMINIUM DU MAROC fournit des prestations d'accompagnement, d'assistance et mise à disposition des ressources en matière de gestion et fonctionnement du système d'information de l'activité de production des profilés en Aluminium.
- Le montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice s'élève à : 258 KMAD.
- Sommes reçues durant l'exercice : Néant.

2.14. Convention de mise à disposition du personnel entre ALUMINIUM DU MAROC et INDUSTUBE (convention non écrite) :

- Personnes concernées :
 - Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, et en tant que représentant d'ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société INDUSTUBE
 - Madame Malika El Alami en sa qualité d'Administratrice des deux sociétés
 - Monsieur Abdeslam El Alami en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc, président de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Abdelaziz EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société INDUSTUBE et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Tawfiq Bouzoubaa en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société ALUMINIUM DU MAROC mis du personnel à la disposition de la société INDUSTUBE.
- Le montant des prestations fournies ou livrées : 967 KMAD.
- Sommes reçues durant l'exercice : 632 KMAD.

2.15. Convention d'avances en compte courant de la société ALUMINIUM DU MAROC pour la société NAFIDA (convention écrite) :

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

— Personnes concernées :

- Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président chez Aluminium Du Maroc et de Gérant de la société NAFIDA.

— Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle Aluminium Du Maroc accorde à NAFIDA des avances en compte courant dont le solde au 31 décembre 2023 s'élève à KMAD 3 000.

— Modalités essentielles :

- Rémunération : Taux d'intérêt fixe de 5.5%

— Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 193 KMAD.

— Sommes décaissées : Aucune nouvelle avance n'a été versée en 2022.

— Sommes encaissées : Le montant des remboursements en 2023 est de 1 000 KMAD.

2.16. Convention de location d'un local entre la société ALUMINIUM DU MAROC et la société NAFIDA (convention écrite) :

— Personnes concernées :

- Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président chez Aluminium Du Maroc et Gérant de la société NAFIDA.

— Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat de bail relatif à la location d'un local situé à Agadir.

— Modalités essentielles :

- Rémunération annuelle de 480 KMAD.

— Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 480 KMAD.

— Sommes décaissées : 576 KMAD.

2.17. Convention de location d'un local entre la société ALUMINIUM DU MAROC et la société NAFIDA (convention écrite) :

— Personnes concernées :

- Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président d'Aluminium Du Maroc et Gérant de la société NAFIDA.

— Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat de bail relatif à la location d'un local situé à Tanger.

— Modalités essentielles :

- Rémunération annuelle de 420 KMAD.

— Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 420 KMAD.

Aluminium du Maroc S.A
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

— Sommes décaissées : 504 KMAD.

2.18. Convention d'avances en compte courant de la société ALUMINIUM DU MAROC pour la société BELPROMO (convention écrite) :

— Personnes concernées :

- Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société Aluminium Du Maroc, Administrateur personne morale de la société BELPROMO.
- Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société ALUMINIUM DU MAROC, Directeur Général Délégué de la société BELPROMO et administrateur des deux sociétés.
- Monsieur Abdelouahed El Alami en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés
- Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC.

— Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle Aluminium Du Maroc accorde à la société BELPROMO des avances en compte courant dont le solde au 31 décembre 2023 s'élève à KMAD 23 327.

— Modalités essentielles :

- Rémunération : Taux d'intérêt fixe de 5.5%.
- Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 1 283 KMAD.
- Sommes décaissées : Aucune avance n'a été octroyée en 2023 au titre de cette convention.
- Sommes encaissées : Aucun remboursement n'a eu lieu en 2023 au titre de cette convention.

2.19. Convention de location d'un local entre ALUMINIUM DU MAROC et la société BELPROMO (convention écrite) :

— Personnes concernées :

- Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société Aluminium Du Maroc, Administrateur personne morale de la société BELPROMO.
- Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société ALUMINIUM DU MAROC, Directeur Général Délégué de la société BELPROMO et administrateur des deux sociétés.
- Monsieur Abdelouahed El Alami en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés
- Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC.

— Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat de bail datant de 2002 relatif à la location d'un Bâtiment situé à Casablanca.

— Modalités essentielles :

— Rémunération annuelle de 2 880 KMAD.

— Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 2 880 KMAD.

— Sommes décaissées : 3 456 KMAD.

2.20. Convention de location d'un local entre ALUMINIUM DU MAROC et la société BELPROMO (convention écrite) :

— Personnes concernées :

- Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société Aluminium Du Maroc, Administrateur personne morale de la société BELPROMO
- Monsieur Abdellah EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société BELPROMO et Administrateur de la société ALUMINIUM DU MAROC
- Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société ALUMINIUM DU MAROC, Directeur Général Délégué de la société BELPROMO et administrateur des deux sociétés.
- Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC

— Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat de bail datant de 2020 relatif à la location d'un Bâtiment situé à Marrakech.

— Modalités essentielles :

— Rémunération annuelle de 288 KMAD.

— Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en charges au titre de cette convention s'élève à 288 KMAD.

— Sommes décaissées : 346 KMAD.

2.21. Convention relative au regroupement du patrimoine immobilier de la société ALUMINIUM DU MAROC au sein de la filiale BELPROMO (convention écrite) :

— Personnes concernées :

- Monsieur Sidi Mohamed El Alami en sa qualité de Président de la société ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société BELPROMO
- Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société ALUMINIUM DU MAROC, Directeur Général Délégué de la société BELPROMO et administrateur des deux sociétés.
- Monsieur Abdellah EL ALAMI en sa qualité d'Administrateur des deux sociétés
- Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC

— Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle le Cabinet Bernossi doit mettre en œuvre le regroupement du patrimoine immobilier de la société

Aluminium du Maroc S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2023
Avril 2024

ALUMINIUM DU MAROC au sein de la filiale BELPROMO, en effectuant l'accompagnement juridique, comptable, financier et fiscal.

- Modalités essentielles :
 - Rémunération forfaitaire de 300 KMAD.
- Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, cette convention n'a pas produit d'effet.
- Somme décaissées : En 2023, cette convention n'a pas produit d'effet.

2.22. Convention de mise à disposition du personnel entre ALUMINIUM DU MAROC et ALM SENEGAL (convention non écrite):

- Personnes concernées :
 - Aluminium du Maroc est actionnaire de la société ALM AFRICA laquelle Actionnaire de la société ALM SENEGAL
 - Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société ALM AFRICA
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société Aluminium Du Maroc met du personnel à la disposition de la société ALM SENEGAL.
- Montant des prestations fournies ou livrées : En 2023, le montant comptabilisé en produits au titre de cette convention s'élève à 181 KMAD.
- Sommes encaissées : Aucune somme n'a été encaissée en 2023 au titre de cette convention.

2.23. Convention de mise à disposition du personnel entre ALUMINIUM DU MAROC et ALM COTE D'IVOIRE (convention non écrite) :

- Personnes concernées :
 - Aluminium du Maroc est actionnaire de la société ALM AFRICA laquelle Actionnaire de la société ALM COTE D'IVOIRE
 - Monsieur Abdeslam EL ALAMI en sa qualité de Directeur Général de la société Aluminium du Maroc et administrateur des deux sociétés.
 - Monsieur Benoit Valdo Benjamin Vaillant en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société ALUMINIUM DU MAROC, Administrateur personne morale de la société ALM AFRICA.
- Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention en vertu de laquelle la société Aluminium Du Maroc met du personnel à la disposition de la société ALM COTE D'IVOIRE.
- Montant des prestations fournies ou livrées : Aucun produit n'a été comptabilisé en 2023 au titre de cette convention.

— Sommes encaissées : Aucune somme n'a été encaissée en 2023 au titre de cette convention.

Tanger et Rabat, le 30 Avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

A&T Auditeurs Consultants


A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence les 4 Temps Bloc C
Ave des Agdalien 12ème étage
Rue Yannan N° 57 - Tanger
Tel : +212 01 5 20 02 00 49

Nafeh AGOURRAM

Associé

BDO Audit, Tax & Advisory


BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
ACB, Roy Al Meknès, Sidiour 15
10000 - Rabat
Tél : +212 5 37 00 37 02 (à 06)
Fax : +212 5 37 63 37 11
ICE : 00 52 60 00 00 04

Abderrahim GRINE

Associé

VIII- RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE 2023



A&T AUDITEURS CONSULTANTS
Résidence Les 4 Temps, Bloc C
Rue Al Yamane, N°57
90 000 Tanger
Maroc



Siège social
Rue Al Maysse AC9 Secteur 15 Hay Riad - Rabat -
Maroc
Téléphone : + 212 537 633 702
Télécopie : + 212 537 633 711

GROUPE ALUMINIUM DU MAROC

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

Aux Actionnaires de la société
ALUMINIUM DU MAROC S.A.
Zone industrielle – Route de Tétouan – Lot 78
Tanger – Maroc

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **ALUMINIUM DU MAROC S.A** et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **268 561 KMAD** dont un bénéfice net consolidé de **9 230 KMAD**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Provision pour dépréciation des créances clients	
<p>Au 31 décembre 2023, la valeur des créances clients nettes de provisions s'élève à 376 millions de dirhams.</p> <p>La détermination des créances à déprécier requiert l'exercice du jugement de la direction sur la base d'une analyse continue de l'évolution du risque client.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif du poste au regard du bilan du groupe, du jugement nécessaire à l'estimation des créances à déprécier et de la conjoncture de crise actuelle, nous avons considéré que ce sujet constitue un point clé d'audit.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Prendre connaissance des procédures d'identification des créances clients à déprécier et de détermination du montant des dépréciations à constater ; — Tester le fonctionnement des contrôles dans le cadre des procédures mises en œuvre pour déterminer le niveau des dépréciations des créances clients ; — Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour évaluer les dépréciations à constater ; — Revue critique des autres créances clients dont l'ancienneté est importante non provisionnées par le management et recueillir auprès de la Direction des éléments probants mitigant le risque (apurement en période subséquentes, protocoles d'accord, etc.).

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tanger et Rabat, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

A&T Auditeurs Consultants


A&T AUDITEURS CONSULTANTS
 Résidence les 4 Temps Bloc C
 Avenue Abdellah Guennoun
 Rue 4 Yennar n° 67 - Tanger
 Tél : +212 (0) 5 30 32 00 45

Nafeh AGOURRAM
 Associé

BDO Audit, Tax & Advisory


BDO S.A.
 Audit, Tax & Advisory
 Casablanca Mayssae, Secteur 15
 Bay Bldg - 10100 - Rabat
 Telephone : 212 5 37 63 37 02 (6 06)
 Télecopie : 212 5 37 63 37 11
 ICE : 001529604000091

Abderrahim GRINE
 Associé